

Lundi 4 mars à 14 h

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

AUDITION

Rapport d'audit de la Cour des comptes de décembre 2012 sur «
L'entretien des routes et autoroutes en Wallonie - Programmation,
financement et contrôle de la qualité des travaux »

Audition de Monsieur de Fays, Conseiller à la Cour des comptes

Question orale

Caroline CASSART-MAILLEUX sur le rapport de la Cour des comptes
relatif à l'entretien des routes et autoroutes en Wallonie

Caroline Cassart sur le rapport de la Cour des comptes relatif à l'entretien des routes et autoroutes en Wallonie

La Cour des Comptes a diffusé un rapport très critique sur l'entretien des routes et autoroutes en Wallonie.

La Cour pointe l'absence d'historique des travaux et relève que la programmation des chantiers n'est pas respectée. Monsieur le Ministre, les questions sur le sujet n'ont pas manqué depuis la présentation du Plan Routes et de ses 575 chantiers initialement pointés. S'il est évident que, pour des raisons diverses, il est impossible de respecter à la lettre l'ordre de priorité fixé dans la réalisation de ces chantiers, il convient néanmoins de s'en rapprocher le plus possible. Or, la Cour des comptes estime que cette hiérarchisation n'est nullement respectée. A diverses reprises, cette commission a réclamé à obtenir l'état d'avancement des travaux, chantier par chantier et une liste des travaux programmés. Actuellement, nous sommes dans l'ignorance totale. Pourriez-vous faire la totale transparence sur ce qui a été réalisé et ce qui le sera cette année et dans la programmation future ? Confirmez-vous l'information selon laquelle de 575 chantiers, il n'en resterait aujourd'hui plus que 322 ?

Je pense Monsieur le Ministre avoir suffisamment attiré l'attention de votre prédécesseur sur les incertitudes financières qui entouraient le Plan routes. Ce dernier s'était engagé, à coups de conférences de presse et d'articles dithyrambiques à dégager près de 885 millions d'euros pour réaliser 575 chantiers. Et lorsque cette question a été examinée en commission, il est apparu que le montant que le Ministre était assuré de disposer était de 600 millions d'euros. Dans un contexte économique aussi difficile, comment trouver près de 300 millions d'euros, soit la moitié de l'enveloppe disponible ? Qu'il s'agit de la Banque européenne d'investissements, de la trésorerie de la Sofico, des rentrées espérées de la future vignette autoroutière, vous avouerez que nombre d'incertitudes entachent ce dossier. J'aimerais connaître, Monsieur le Ministre votre analyse.

J'aimerais également vous entendre sur l'augmentation inévitable des coûts financiers qui rendent l'enveloppe insuffisante. Jusqu'à quel point le Plan routes est-il menacé ? Comment s'effectueront les choix ? Quels seront les critères objectifs qui seront retenus ?

Concernant la qualité des contrôles, et alors que la Wallonie s'était engagée à faire respecter toutes les clauses du contrat, que faut-il tirer comme conclusion de l'analyse faite par la Cour selon laquelle moins d'un tiers des non-conformités détectées aboutissent à une sanction et que seulement 7% des non-conformités détectées sont corrigées ? Le manque d'effectifs au sein de l'administration wallonne

est-il la seule explication ? Y a-t-il effectivement un manque d'effectifs ? De quels types d'agents la DGO1 manque-t-elle ? Quelles en sont les explications ? Comment corriger le tir ?

Enfin, et votre prédécesseur vous le dira, le groupe MR n'a cessé de l'interpeller sur le coût de l'étude Arcadis et sur les modalités de conclusion de ce marché. Nous n'avons jamais eu la moindre réponse. Il a fallu attendre l'audition des responsables de la Sofico fin de l'année dernière pour disposer de cette information. Et aujourd'hui, lire dans le rapport de la Cour des comptes que l'attribution de ce marché n'aurait pas respecté les règles de mise en concurrence est à la fois navrant et interpellant. Lire encore qu'aucun montant forfaitaire n'avait été fixé et dès lors, qu'il était impossible, au moment de la signature de la convention entre la Sofico et Arcadis, de savoir précisément le montant qui serait déboursé pour cette étude est stupéfiant et relève de la mauvaise gestion. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous fournir toutes les informations sur ce dossier et nous expliquer tout le cheminement qui a été suivi pour l'octroi de ce marché. A-t-il été dénoncé ?